



ÉCOLE DES ALIZÉS 2021-2022

Seconde réunion régulière du conseil d'établissement

Mardi 2 novembre 2021, à 19 h, local du service de garde

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

a) Mot de bienvenue et présences

À 19 h 07, Mme Daisy Roussel souhaite la bienvenue aux membres du CE.

Présences :

Mesdames : Guylaine Pepin, directrice
Amélie Picard, conseillère pédagogique
Nelly Guimond, responsable du service de garde
Christine Dubé, membre de la communauté et parent
Louise Plante, vice-présidente et parent
Stéphanie Bérubé, trésorière et parent
Sophie Picard, parent
Daisy Roussel, présidente et parent
Audrey Plourde-Imbeault, membre de la communauté et parent
Kédina Fleury-Samson, parent du public

Messieurs : Pascal Bélanger, enseignant
Mika Fleury-Arsenault, élève et premier ministre du parlement écolier
Loïk Dionne, élève et premier-ministre du parlement écolier

Absences :

Monsieur : Robert Bérubé, parent
Madame : Maryse Lévesque, enseignante
Autre : Personnel de soutien (poste vacant)

b) Nomination d'un/d'une secrétaire d'assemblée

Le secrétariat de la rencontre est assumé par Mme Guylaine Pepin.

c) Lecture et adoption de l'ordre du jour

CE21-22/2.13

Après lecture de l'ordre du jour par Mme Guylaine Pepin, il est proposé par Mme Stéphanie Bérubé d'adopter l'ordre du jour, avec correction de dates.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2021

Lecture préalable effectuée.

CÉ21-22/2.14

Il est proposé par Mme Christine Dubé d'adopter le procès-verbal du 13 octobre 2021, avec correction de coquilles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

e) Suivi au procès-verbal

Aucun suivi

2. Tour de table des représentants (information)

a) Questions du public

Mme Kédina Fleury-Samson souhaite connaître les membres du conseil d'établissement. Chacun se présente et précise sa fonction.

b) Parlement écolier

MM. Mika Fleury-Arsenault et Loïk Dionne représentent le parlement écolier. Ils expliquent aux membres du conseil d'établissement la façon dont se sont déroulées les élections. Les élèves exposent également les grandes orientations du parlement écolier pour cette année, notamment sa volonté de souligner des fêtes importantes comme le Jour de la Terre. Ils décrivent les deux principales activités qui ont eu cours depuis le début de l'année, soit la Fête de la rentrée et la Fête d'Halloween.

Les membres du conseil d'établissement expriment leur appréciation de la présence et de l'éloquence de nos représentants des élèves. Mme Kédina Fleury-Samson appuie cette appréciation et invite les élèves à participer à son émission de radio. Le projet sera soumis au parlement écolier.

c) Membres de l'équipe-école

M. Pascal Bélanger mentionne aux membres du conseil d'établissement qu'un spectacle de musique de Noël aura lieu le jeudi 9 décembre 2021. Compte tenu de la situation pandémique, des mesures sanitaires strictes seront déployées et seuls les parents des musiciens seront invités.

Un spectacle sera prévu pour les élèves de l'école, dans les derniers jours de décembre.

d) Membres de la communauté

Aucun sujet.

3. Informations du comité de parents

Le résumé de la rencontre du 19 octobre 2021 sera acheminé aux membres du conseil d'établissement. Lors de cette première rencontre, les officiers ont été nommés :

- Mme Léthyscia Caron est élue Présidente
- Mme Claudie Castonguay est élue vice-présidente
- M. Simon Bouchard est élu secrétaire
- M. Bruno Ouellet est élu trésorier
- M. Alexandre Charest est élu agent à l'information
- M. Éric Lepage est élu relationniste.

**Pour que demain ait le vent dans les voiles : chaque élève, notre œuvre.
Respect + Coopération + Persévérance**

MM Jocelyn Michaud, DGA, et Rock Bouffard, DRH, et Mme Zoé Ross-Lévesque, responsable des communications du Centre de services scolaire des Phares, ont été présentés au comité de parents.

La politique des fermetures d'école a été présentée. Une application sera bientôt disponible pour les parents.

La situation au parc Lepage de Rimouski a été abordée. Des mesures sont en cours, et déjà, la situation s'améliore.

La formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement fera l'objet d'un suivi par le CSS. Les parents du comité de parents en sont informés. Mme Guylaine Pepin ajoute qu'un courriel a déjà été envoyé aux directions et aux présidents de CÉ à cet effet.

4. Informations de la direction

a) **Projet éducatif et plan de mise en œuvre : communauté d'apprentissage professionnelle**

Afin de permettre aux parents de prendre le pouls de ce qui se vit sur le plan pédagogique dans l'école, Mme Guylaine Pepin partage, aux membres du CÉ, l'orientation que l'école a prise au regard de la mise en place d'une communauté d'apprentissage professionnelle et de la mise en action d'équipes collaboratives. Quelques outils sont partagés, à titre d'exemples.

b) **Mise à jour – COVID-19 : tests de dépistage rapide**

Mme Guylaine Pepin présente aux membres du CÉ la procédure qui a été élaborée et mise en place afin de permettre la passation de tests de dépistage rapide pour les élèves dont les parents ont signé le consentement.

5. Questions relatives à notre école

a) **Grilles-matières 2022-2023**

Mme Guylaine Pepin expose le projet de l'équipe-école d'intégrer à la grille-matières un temps réservé à l'exploration des arts autres que les arts plastiques et la musique, ceci afin de réaffirmer et d'assumer son identité artistique et de rendre concrètes les actions prévues au projet éducatif.

CÉ21-22/2.15

CONSIDÉRANT que la grille-matières 2022-2023 doit être déposée au CSS au plus tard le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'équipe-école doit peaufiner le travail d'élaboration de la grille-matières et de modalités de réalisation du projet artistique;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre réunion du conseil d'établissement des Alizés n'est prévue avant la date d'échéance;

il est proposé par Mme Sophie Picard d'approuver la grille-matières 2022-2023 selon les deux versions déposées, soit la version A qui présente le statu quo comparativement à l'année 2021-2022, et la version B qui présente un ajout de 30 minutes par semaine dédiées au volet artistique. Le conseil d'établissement mandate l'équipe-école d'opter pour l'une ou l'autre des versions selon les travaux qui auront lieu. Le conseil d'établissement mandate la direction de s'assurer que le Régime pédagogique sera respecté.

Approuvé à l'unanimité.

b) Ajout d'un brigadier sur la rue Aubin – suivi de la Ville de Mont-Joli

Mme Daisy Roussel expose aux membres le message de la Ville de Mont-Joli : le conseil municipal nous demande de revoir notre requête d'ajouter un brigadier sur la rue Aubin dans l'éventualité où le budget de la Ville ne le permettrait pas. La pénurie de personnel est également un facteur de risque. Les membres du conseil d'établissement émettent un bon nombre d'idées. La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 22 novembre 2021. Mme Daisy Roussel portera la lettre à la Ville de Mont-Joli.

CÉ21-22/2.16

Il est proposé par Audrey Plourde-Imbeault de mandater la direction pour rédiger une lettre à l'attention du conseil municipal, réitérant la demande du CÉ concernant l'ajout d'un troisième brigadier, et, à défaut, pour proposer des aménagements possibles en cas de refus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Activités éducatives et modifications à l'horaire (approbation)

- Comme Lili Macaroni; décembre 2021; classe de Stéphanie Ruest
- Noël au Musée; décembre 2021; classes de Catherine Roy, Rafaëlle St-Hilaire, Catherine Saint-Pierre, Stéphanie Ruest, Chantale Gagnon et Réal Leclerc.
- On bouge à l'Île des moussaillons; décembre 2021; Catherine Roy, Rafaëlle St-Hilaire, Catherine Saint-Pierre Stéphanie Ruest, Chantale Gagnon, Réal Leclerc;
- Exploramer; juin 2021; Marie-Andrée Banville, Marie-Josée Dubé et Nathalie Gendron.

CÉ21-22/2.17

Les activités sont autorisées par le conseil d'établissement.

d) Service de garde scolaire

i. Résultats au 30 juin 2021 (information)

Présentation des résultats au 30 juin 2021 par Mme Nelly Guimond. Un surplus de 11 174 \$ a été généré pour l'année 2021-2022.

ii. Budget révisé 2021-2022

En attente du CSS.

6. Consultation du centre de services scolaire

Aucune consultation.

7. Décisions relatives aux finances de l'école

a) Suivi du budget annuel de l'établissement;

i. Résultats finaux 2020-2021

Mme Guylaine Pepin présente les résultats finaux au 30 juin 2021, selon lesquels un déficit de fonctionnement de \$10 287 est constaté.

ii. Déficit autorisé pour 2020-2021

Mme Guylaine Pepin présente la lettre selon laquelle le déficit 2020-2021 est autorisé en partie, à la lumière des analyses qui ont été effectuées et des correctifs qui ont été apportés. Le Service des ressources financières a conclu une entente avec l'école des Alizés afin que celle-ci génère un surplus de \$3000 pour l'année financière 2021-2022 en guise de redressement.

CÉ21-22/2.18

Il est proposé par M. Pascal Bélanger d'adopter les résultats finaux, selon la situation présentée par la direction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Mesures dédiées (approbation)

Mme Guylaine Pepin présente aux membres du conseil d'établissement les sommes qui ont été allouées à l'école des Alizés pour les mesures dédiées 2021-2022. Seule la mesure 15182 est à venir.

CÉ21-22/2.19

Il est proposé par Mme Stéphanie Bérubé d'approuver la présentation des mesures dédiées 2021-2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Fonds à destination spéciale (information)

Mme Guylaine Pepin présente l'ensemble des fonds à destination spéciale de l'École des Alizés et explique la vocation de chaque fond.

d) Don – Subvention-levées de fonds (adoption)

Aucune demande soumise.

e) Budget annuel de fonctionnement du CÉ

Mme Guylaine Pepin informe le CÉ de la règle annuelle de répartition des ressources, selon laquelle il est à prévoir que le conseil d'établissement des Alizés n'obtiendra aucune allocation supplémentaire pour l'année en cours, compte tenu de son solde de \$1358,41 au 30 juin 2021.

Mme Stéphanie Bérubé rappelle aux membres qu'ils ont droit à un remboursement pour des frais de déplacement ou de gardiennage. Mme Guylaine Pepin précise que les membres sont éligibles à des frais de formation.

8. Fonctionnement du conseil d'établissement

a) Formation obligatoire pour les membres du CÉ – échéancier

Mme Guylaine Pepin rappelle que les membres du CÉ ont convenu d'effectuer la lecture du cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement et de visionner les capsules vidéo pour la rencontre du mois de janvier. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/formation-obligatoire/>

Par ailleurs, un courriel sera acheminé à chaque membre selon les directives ministérielles, afin d'assister à un webinaire.

9. Divers ouverts :

a) Organisme de participation des parents

Mme Audrey Plourde-Imbeault soulève le besoin que les activités de l'OPP démarrent, notamment pour procéder à du recrutement. Une première rencontre sera orchestrée dans les prochaines semaines.

- b) Mme Louise Plante s'informe quant à la circulation autour de l'école depuis la mise en service du nouveau débarcadère des autobus. Mme Guylaine Pepin répond que la transition est positive. La circulation qui est interdite sur les stationnements de l'église et de l'auberge est respectée par une large majorité de parents. Quelques récalcitrants continuent d'y circuler, malgré plusieurs avis et rappels. Les nouveaux parents ont le réflexe d'utiliser cette voie pour se rendre à l'école. Lorsqu'ils sont informés, ils utilisent le débarcadère sur la rue de la Grotte sans problème.

10. Correspondance

Aucune correspondance

11. Fermeture de la séance

a) **Évaluation de la rencontre**

Les membres ont apprécié le déroulement de la rencontre, malgré sa durée. La tenue en présentiel est un élément positif, qui facilite les discussions.

b) **Levée de la séance**

CÉ21-22/2.20

Il est proposé par Mme Christine Dubé de lever la séance à 21 h 58.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Guylaine Pepin
Secrétaire de réunion
Directrice

Daisy Roussel
Présidente